

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 21 décembre 2022 à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse	Jocelyne Lafond
Messieurs les conseillers	Serge Ippersiel Michel Daigle
Mesdames les conseillères	Louise Drouin Linda Laurence

Monsieur le conseiller Michel Miller était absent ainsi que la conseillère Annie Leduc.

La directrice générale et son adjointe sont également présentes.

La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 00.

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été convoqués et un accusé réception a été signé à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10680-12-2022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin
appuyé par le conseiller Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10681-12-2022

**ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA
RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME
ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2023 À 2026**

ATTENDU que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Drouin, appuyé par le conseiller Michel Daigle et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire (ou la mairesse) et le directeur général (ou la directrice générale) à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10682-12-2022

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Serge Ippersiel
appuyé par la conseillère Linda Laurence
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 19 h 14.

Adoptée

Jocelyne Lafond, mairesse

Lise Lapointe, directrice-générale,
greffière.

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

